



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1699

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 février 2023, le règlement numéro 1699 intitulé : « **Règlement omnibus modifiant divers règlements relatifs au programme d'aide pour la mise aux normes d'installations septiques des résidences isolées** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 22 février 2023.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville